

PASIPHAE

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} avril 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2007 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Lors de l'assemblée nous vous présenterons le rapport spécial du Président sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne et les rapports des cabinets MAZARS & GUERARD et EUR'AUDIT-GRANT THORNTON, Commissaires aux comptes.

Les rapports des Commissaires aux comptes, le présent rapport ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable, en observant les principes de prudence et de sincérité et en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent.

1. Activités de la société et de ses filiales

1.1 – Activités de la Société, résultat de ces activités et situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

1.1.1 – Augmentation de capital

Dans sa séance du 5 mars 2007, le Conseil d'administration a constaté une augmentation de capital par exercice des bons de souscriptions autonomes à hauteur de 46.618 € par émission de 2.119 actions de 22 € chacune de nominal.

Il convient de rappeler que l'exercice précédent a été marqué par l'expiration de la période permettant l'exercice des bons de souscriptions autonomes dont étaient titulaires certains actionnaires. Ces bons sont en effet devenus caducs au 31 décembre 2006

1.1.2 – Opérations de portefeuille

La société PASIPHAE a perçu des dividendes de sa filiale ARIANE pour les 268.416 titres qu'elle détient en portefeuille à raison de 0,75 €/action.

Au 31 décembre 2007, la Société ne détient plus que 5,17 % du capital de la société ARIANE suite à l'augmentation de capital de cette dernière de 13.984.955,52 € souscrite par les sociétés EPIS-CENTRE et AGRALYS PARTICIPATIONS et qui s'est traduite par la création de 917.648 nouvelles actions ARIANE, PASIPHAE n'ayant pas participé à cette augmentation.

1.1.3 – Résultats de ces activités

Votre société a perçu 201.312 € de dividendes distribués par la société ARIANE, unique filiale dans le portefeuille de votre société (cf. ci-dessous).

Les charges de gestion se sont élevées à 42.908 € contre 25.130 € sur l'exercice précédent au 31 décembre 2006.

Au final, la Société dégage un bénéfice qui ressort à 171.047 € contre 177.858 € l'année dernière à fin décembre.

Au 31 décembre 2007, PASIPHAE n'a pas d'endettement financier bancaire.

PASIPHAE

1.2 – Activités des filiales

Lla société ARIANE a clôturé son exercice social au 30 juin 2007 sur un chiffre d'affaires en hausse qui s'établit à 28.930 € mais un bénéfice net, en recul, qui ressort à 1.984.309 €.

En chiffres consolidés, le Groupe ARIANE a développé, au 30 juin 2007, un chiffre d'affaires en progression à 356.087.895 € pour un résultat net d'ensemble de 8.221.460 € et un bénéfice net part du Groupe de 8.112.927 € en très nette augmentation principalement du au retournement du marché du Malt et à des éléments exceptionnels.

<i>En milliers d'euros</i>	Ventilation du chiffre d'affaires consolidé	
	30.06.07	30.06.06
Chiffres d'affaires	356.088	303.227
Résultat net	8.221	957
Résultat net part du Groupe	8.113	1.281

<i>En milliers d'euros</i>	Répartition du CA au 30.06.07	Répartition du CA au 30.06.06
Nutrition Animale	134.402	134.494
Malterie	182.014	130.483
Meunerie	37.407	33.914
Boulangerie	2.252	4.319
Divers	13	17
TOTAL	356.088	303.227

1.3 – Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

L'exercice clos le 31 décembre 2007 n'a, pour la Société, donné lieu à aucune difficulté particulière.

1.4 – Activités de recherche et de développement

Aucune dépense de recherche et de développement n'a été engagée sur l'exercice.

1.5 – Evolution prévisible et perspective d'avenir

L'activité de la société ARIANE devrait continuer de s'améliorer sur l'exercice 2007-2008 compte tenu notamment de la forte progression du marché du Malt, ce qui permettrait d'envisager pour PASIPHAE un maintien des dividendes à percevoir.

1.6 – Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

2. Présentation des comptes et affectation du résultat

2.1 – Comptes de l'exercice

Les charges de gestion du portefeuille de votre société, essentiellement des consommations en provenance de tiers, ont été comptabilisées pour 42.908 €.

Compte tenu du fait que votre société n'a pas perçu de produits d'exploitation, son résultat d'exploitation ressort en conséquence à - 42.908 € au 31 décembre 2007 contre - 25.130 € l'année dernière à la même période.

Pour sa participation dans le capital de la société ARIANE, votre société a perçu 201.312 € de dividendes.

Le résultat financier de la Société représente de fait un produit net de 213.836 €.

Compte tenu de produits exceptionnels pour un montant de 119 €, le résultat de PASIPHAE est donc bénéficiaire de 171.047 €, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent.

Les résultats de la société se traduisent ainsi au regard de l'exercice précédent :

Date de clôture	31.12.07	31.12.06
Durée	12 mois	12 mois
Total Bilan	7.128.837	7.126.800
Chiffres d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	(42.908)	(25.130)
Résultat courant	170.928	177.636
Résultat exceptionnel	119	222
Résultat (bénéfice)	171.047	177.858

PASIPHAE

2.2 – Charges somptuaires

Aucune charge somptuaire au sens des articles 223 quater et 39-4 du Code général des impôts n'a été réalisée sur l'exercice.

2.3 – Frais généraux excessifs

Aucuns frais généraux excessifs au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code général des impôts n'ont été exposés sur l'exercice.

2.4 – Résultat de l'exercice et proposition d'affectation

Le résultat de l'exercice s'élève à 171.047,01 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

+ Bénéfice net	171.047,01 €
- Réserve légale 5 %	8.552,35 €
+ Report à nouveau	414.039,72 €
	<hr/>
Bénéfice distribuable	576.534,38 €
Dividendes	191.054,16 €
<i>Soit 0,66 € /action</i>	<hr/>
Solde report à nouveau	385.480,22 €

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1er janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des personnes physiques imposables sur le revenu en France à une réfaction de 40 % au titre des dividendes versés depuis 2006, calculé sur la totalité de son montant par application de l'article 158,3,2° du Code Général des Impôts.

2.5 – Montant des dividendes et avoir fiscal des trois derniers exercices

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende mis en paiement au cours des trois derniers exercices s'est élevé à :

	Dividendes distribués	Revenus distribués éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3,2° du CGI	Revenus distribués non éligibles à la réfaction prévue à l'article 158,3,2° du CGI
Exercice 2006	191.054,16 €, soit 0,66 €/action	191.054,16 €	0 €
Exercice 2005	189.655,62 €, soit 0,66 €/action	189.655,62 €	0 €
Exercice 2004	139.026,36 €, soit 0,66 €/action	139.026,36 €	0 €

Afin de nous conformer à la doctrine administrative, nous vous rappelons qu'exceptionnellement les dividendes distribués au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2005 étaient éligibles à une réfaction de 50 % calculée sur la totalité de leur montant et que les dividendes distribués au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2004, d'un montant de 139.026,36 €, ouvraient droit à un avoir fiscal d'un montant de 69.513,18 €.

2.6 – Tableau des résultats de chacun des exercices clos depuis la constitution de la société

Merci de bien vouloir vous reporter au Livret des comptes de la Société dans lequel figure le tableau visé à l'article R 225-102 du Code de Commerce.

3. Filiales et participations

La société PASIPHAE n'a pas participé à l'augmentation de capital initiée par ARIANE lors du Conseil d'administration de cette dernière en date du 27 septembre 2007.

Par conséquent, PASIPHAE détient désormais 5,17 % du capital social d'ARIANE, bien qu'elle soit toujours titulaire de 268.416 actions. Toutefois, les éléments qui vous sont présentés ci-après sont ceux constatés au 30 juin 2007, date de fin d'exercice de la société ARIANE.

Il convient de préciser par ailleurs que PASIPHAE n'a pris aucune nouvelle participation sur cet exercice.

PASIPHAE

Situation de la participation au 30 juin 2007 (dernier exercice social clos d'ARIANE)

Dénomination Siège social	Capital Capitaux propres	Quote-part dividendes	Val. brute Titres Val. nette Titres	Chiffre d'affaires Résultat	Date de clôture
FILIALES (plus de 50%) PARTICIPATIONS (10 à 50 %) AUTRES TITRES ARIANE (au 30/06/07)					
65/67 av. de Lattre de Tassigny	65.129.969 €	6,28 %	6.710.400 €	28.930 €	30 juin
18924 BOURGES CEDEX 9	106.847.098 €	201.312 €	6.710.400 €	1.984.309 €	2007

Nous rappelons que par suite d'une augmentation de capital de la SA A.R.I.A.N.E. en octobre 2007, la participation de PASIPHAE se situe désormais à 5,17 % du capital.

4. Informations concernant le capital

4.1 – Aliénation d'actions pour régulariser les participations croisées

Aucune aliénation d'action aux fins de régulariser les participations croisées au sens de l'article L 233-29 du Code de commerce n'est intervenue durant l'exercice.

4.2 – Renseignements relatifs à la répartition du capital et l'autocontrôle

Détention directe de plus du dixième du capital social

UCA EPIS-CENTRE
65/67 avenue de Lattre de Tassigny
18000 BOURGES

Détention directe de plus de 5 % du capital social

Aucun actionnaire ne détient de 5 à 10 % du capital social.

Aucune modification au sens de l'article L 233-13 du Code de commerce n'est intervenue durant l'exercice.

4.3 – Etat de l'actionariat salarié

La société n'ayant pas de salarié, aucune participation dans son propre capital et dans celui des sociétés contrôlées au sens de l'article L 225-102 du Code de Commerce n'est détenue par un ou plusieurs salariés au 31 décembre 2007.

Par ailleurs et à la même date, nous vous informons qu'aucune action constituant le capital de la société n'était détenu par des personnels de sociétés liées à la société PASIPHAE au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce.

5. Mandataires sociaux

5.1 – Rémunérations

Aucune rémunération et aucun avantage quelconque n'ont été versés aux mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

5.2 – Mandats et fonctions exercés

En l'état des informations transmises à la Société, nous portons à votre connaissance que trois des mandataires sociaux de votre société exercent notamment des mandats de représentant permanent au sein du Conseil d'administration de l'Union de Coopératives Agricoles EPIS-CENTRE ainsi que des mandats d'administrateurs dans les filiales du Groupe EPIS-CENTRE.

PASIPHAE

6. Tableaux des délégations

Vous trouverez joint à notre rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce. Ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours des exercices précédents.

Par ailleurs, vous trouverez, à titre de rappel, le montant total des bons de souscriptions autonomes exercés qui ont donné lieu à la constatation par le Conseil d'administration de votre société à des augmentations de capital corrélatives.

Mesdames, Messieurs,

Les projets de résolutions qui vous sont soumis reprennent les principaux points de ce rapport, nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

[Le Conseil d'administration](#)

PASIPHAE

ANNEXE

Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital à aujourd'hui

En euros	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation réalisée au cours de l'exercice	Montant résiduel à la clôture de la période de souscription	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital par APE avec suppression du DPS en faveur des adhérents, et/ou membres (agriculteurs ou dirigeant de ces adhérents) d'une coopérative membre d'EPIS-CENTRE, et EPIS-CENTRE	24 mars 2005	30 septembre 2006	1.685.090 € (*)	1.599.906 € (**)	néant	85.184 €	néant
Augmentation de capital avec suppression du DPS par exercice des BSA	26 mars 2004	31 décembre 2006	4.409.152 € (*)	134.354 € (***)	néant	4.274.798 €	néant

(*) montant nominal du capital social pouvant être atteint sur usage de la délégation

(**) augmentation constatée par le conseil d'administration en date du 29 juin 2005

(***) augmentation constatée par le conseil d'administration en date du 29 août 2005 et du 6 février 2006 pour les BSA exercés au titre de l'exercice 2005 et par le conseil d'administration en date du 5 mars 2007 pour les BSA exercés au titre de l'exercice 2006.